



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
8 novembre 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

**Groupe de travail du plan-programme
et de l'exécution du programme**

Quatre-vingt-quatrième session
Genève, 3-7 octobre 2022

**Rapport du Groupe de travail du plan-programme
et de l'exécution du programme sur
sa quatre-vingt-quatrième session**

Tenue au Palais des Nations, Genève, du 3 au 7 octobre 2022

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-quatrième session	2
II. Résumé du Président	4
III. Questions d'organisation.....	18
Annexes	
I. Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement	20
II. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-cinquième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.....	21
III. Participation	22



Introduction

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a tenu sa quatre-vingt-quatrième session du 3 au 7 octobre 2022, au Palais des Nations, à Genève. Il a poursuivi ses travaux en séances informelles.

I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-quatrième session

A. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

Conclusions concertées

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

1. *Réaffirme* l'importance de l'évaluation en tant qu'outil de gestion propre à renforcer la responsabilisation, l'apprentissage institutionnel, la prise de décision fondée sur des données probantes et la transparence, conformément à la politique d'évaluation de la CNUCED et aux normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ;

Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

2. *Se félicite* de la qualité du document « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/316), et invite le secrétariat à continuer de renforcer les activités d'évaluation, notamment en respectant les recommandations figurant dans l'instruction administrative sur l'évaluation au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ST/AI/2021/3) et dans les directives correspondantes ;

3. *Prend note* des progrès du secrétariat dans la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats et demande à celui-ci de poursuivre sur cette voie, conformément aux lignes directrices et aux pratiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, afin que les activités de la CNUCED gagnent en efficacité, en efficience et en impact et tiennent compte des questions relatives aux droits de l'homme et au genre, et qu'il soit donné suite à d'autres conclusions essentielles des évaluations présentées ;

Évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED : Mondialisation, interdépendance et développement

4. *Prend note* des documents « Évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED : Mondialisation, interdépendance et développement » (TD/B/WP/318 et Corr.1) et « External evaluation of UNCTAD subprogramme 1: Globalization, interdependence and development – Management response » (Évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED : Mondialisation, interdépendance et développement – Réponse du secrétariat) (TD/B/WP(84)/CRP.1) ;

5. *Demande* au secrétariat de faire procéder à l'évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED, en tenant compte de la réponse du secrétariat et des vues exprimées par les États membres à sa quatre-vingt-quatrième session, et de faire le point sur l'exercice à sa quatre-vingt-sixième session, qui se tiendra en 2023 ;

6. *Attend avec intérêt* de pouvoir examiner l'évaluation du sous-programme 2 à sa quatre-vingt-sixième session, en 2023, demande au secrétariat de se servir de l'évaluation précédente du sous-programme comme référence, et souligne qu'il importe de choisir avec soin l'équipe d'évaluation afin que les recommandations qui découleront de l'exercice soient pertinentes et utiles.

7 octobre 2022

B. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés

Conclusions concertées

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

1. *Réaffirme* que les États membres ont un rôle important à jouer dans l'élaboration du projet de plan-programme annuel et dans l'exécution du programme, et demande au secrétariat de la CNUCED de tenir dûment compte des observations formulées par les membres au cours de la session consacrée à l'élaboration du projet de plan-programme pour 2024 ;
2. *Accueille avec satisfaction* les présentations qui ont été faites par le secrétariat, y compris par la Secrétaire générale, et le document officieux qui a été partagé, ainsi que leur mise en relation avec le Pacte de Bridgetown ;
3. *Prend note* des améliorations qui ont été apportées au document officieux, notamment l'ajout d'une vue d'ensemble, le perfectionnement des mesures des résultats et la proposition systématique d'au moins deux options de résultats pour chaque sous-programme ;
4. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer de tenir compte, dans la mesure du possible, des dispositions du Pacte de Bridgetown dans le plan-programme pour 2024, de se référer à cet instrument et d'employer sa terminologie ;
5. *Souligne* l'importance des travaux qui contribuent aux quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown ;
6. *Se félicite* des rapports que le secrétariat a présentés et publiés sur le portail des représentants dans le but de renseigner sur la répartition hommes-femmes dans le personnel de la CNUCED, la représentation géographique et les stages ;
7. *Invite* le secrétariat à réfléchir aux moyens de partager avec les États membres les informations disponibles sur l'obtention des résultats escomptés.

7 octobre 2022

C. Autres décisions du Groupe de travail

1. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière de clôture, le 7 octobre 2022, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a convenu d'un projet de décision concernant l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement, qui serait soumis au Conseil du commerce et du développement pour examen et adoption à sa soixante-douzième session (voir annexe I).

2. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général (Point 4 a) de l'ordre du jour)

2. À sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail, ayant examiné le document « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/316), a adopté les conclusions concertées sur le présent point de l'ordre du jour (voir la section A du chapitre I).

3. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés

3. À sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail a adopté les conclusions concertées sur le présent point de l'ordre du jour (voir la section B du chapitre I).

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

4. La Secrétaire générale de la CNUCED a ouvert la session. Des déclarations liminaires ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Philippines (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; République de Corée (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; Cambodge ; Indonésie ; Algérie ; Pakistan ; Brésil ; Fédération de Russie ; Nigéria.

5. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a rappelé que le plan-programme pour 2023 avait été présenté alors que les pays se relevaient de manière inégale de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et remettait la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur la bonne voie. La situation actuelle était nettement plus grave. Du fait des changements climatiques, de la pandémie et de la guerre en Ukraine, le monde était en proie à des crises en cascade et interconnectées, que le Secrétaire général de l'ONU avait qualifiées de « perfect storm » (terrible concours de circonstances). Chaque année, les changements climatiques avaient des conséquences plus sérieuses, et les coûts s'accumulaient pour les pays dont la marge d'action budgétaire n'était pas suffisante pour faire face à des catastrophes, et encore moins pour investir dans un développement à long terme. La pandémie n'était pas terminée, puisque le virus n'avait pas disparu et la plupart des habitants des pays les moins avancés n'avaient pas encore été vaccinés, les enfants n'avaient pas rattrapé leur retard scolaire, et la pauvreté n'avait pas reculé. Les revenus réels étaient plus faibles qu'en 2019, et des pays peinaient sous le poids de la dette. Le Fonds monétaire international a estimé que 60 % des pays à faible revenu et près d'un tiers des pays à revenu intermédiaire étaient en situation de surendettement. Enfin, la guerre en Ukraine avait détérioré les conditions de subsistance au niveau mondial, ce qui s'était traduit par une hausse des prix, en particulier des produits alimentaires, des engrais et des sources d'énergie, et un relèvement des taux directeurs. Ainsi, un dollar fort avait rendu les importations plus coûteuses et aggravé l'endettement. Dans le même temps, les échanges commerciaux étaient sensiblement perturbés, la mondialisation étant sous l'influence de facteurs non plus économiques, mais géopolitiques.

6. Les crises se nourrissaient les unes des autres, creusant les inégalités à mesure que de plus en plus de personnes étaient laissées de côté, et créant de l'instabilité, sous la forme d'un malaise et de troubles sociaux. La crise alimentaire, qui était actuellement celle de l'accessibilité financière, pourrait devenir celle de la disponibilité. En effet, sans l'achat d'engrais en quantités suffisantes, les récoltes de 2023 ne permettraient pas de nourrir la planète. Si les pays pauvres ne recevaient aucune aide en faveur de leurs populations vulnérables, la détérioration généralisée des conditions de subsistance déboucherait sur une crise humanitaire mondiale. Et si les marchés financiers ne recoutraient pas la stabilité, une crise de la dette serait inévitable dans les pays en développement.

7. La CNUCED avait donné suite à nombre des engagements pris dans le Pacte de Bridgetown. Compte tenu de son rôle central dans le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, établi par le système des Nations Unies, et dès le début du conflit, la CNUCED avait apporté une contribution essentielle en fournissant des données et des analyses déterminantes lorsqu'il s'agissait de mieux comprendre les conséquences économiques de la guerre et d'aider les décideurs à trouver des solutions et à élaborer des stratégies de riposte. La CNUCED avait également joué un rôle essentiel dans les négociations qui avaient abouti à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et à l'accord pour le commerce sans entrave des céréales et des engrais russes sur les marchés mondiaux. La création d'une équipe interdivisions en vue d'aider le Groupe d'intervention mondiale dans ses travaux d'analyse a rendu la CNUCED plus agile et ses politiques plus cohérentes. Les recommandations sur lesquelles la CNUCED avait mis l'accent dans les trois mémoires du Groupe d'intervention mondiale étaient en accord avec les quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown et renvoyaient à des questions essentielles telles que la charge de la dette dans le Sud, la transformation des systèmes

alimentaires, le renforcement de la résilience des réseaux commerciaux, l'augmentation des liquidités pour les pays en développement et la promotion des objectifs de développement durable. Des progrès avaient été faits en matière de coordination et de capacité de former des consensus, à l'intérieur de la CNUCED et à l'échelle du système des Nations Unies, notamment avec divers organismes, des commissions économiques régionales et des équipes de pays des Nations Unies, et avec des institutions de Bretton Woods, des acteurs du secteur privé et des organisations non gouvernementales en lien avec le Sommet sur les systèmes alimentaires, et des États membres. Les messages pour les assemblées de printemps et les assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale reflétaient une position uniforme et cohérente à l'échelle du système.

8. La Secrétaire générale de la CNUCED a souligné que les travaux menés dans le cadre du Groupe d'intervention mondiale et ceux qui avaient abouti à la conclusion de deux accords à Istanbul bénéficiaient d'un financement extrabudgétaire de la part du Cabinet du Secrétaire général, dans l'attente d'une décision quant à la demande de crédits sur le budget ordinaire ; la question du financement était actuellement débattue à New York dans le but de déterminer le montant des ressources budgétaires qui seraient allouées.

9. Sur le plan structurel, un service statistique autonome et interinstitutions avait été mis en place afin de maintenir la souplesse des données et de garantir la qualité des statistiques. Ce service avait mis en place un nouveau site Web interactif qui proposait des estimations, en temps réel et fondées sur des données, du commerce mondial et du produit intérieur brut et qui mettait en évidence les effets des multiples chocs économiques mondiaux. En outre, de groupes de travail interdivisions avaient été créés et chargés de questions transversales comme celles du genre, de l'environnement et des changements climatiques sous l'angle du développement, des travaux de la CNUCED avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des travaux de la CNUCED avec le Groupe des Vingt (G20). Le groupe de travail sur l'environnement et les changements climatiques s'était surtout intéressé à la vingt-septième session de la Conférence des Parties, au cours de laquelle la CNUCED coorganiserait des réunions de haut niveau consacrées, entre autres, aux questions du financement de l'adaptation à l'échelle mondiale, de la dette et des changements climatiques, et de la transition juste. Le groupe de travail sur le genre renforcerait le traitement transversal des questions de genre dans le commerce et le développement, par la voie de programmes phares de la CNUCED tels que l'initiative eTrade for Women et le programme de gestion portuaire Train for Trade. Les groupes de travail sur l'OMC et le G20 amélioreraient la cohérence et la coordination des travaux de la CNUCED avec ces deux instances, ce qui augmentait la capacité de promotion des politiques.

10. La Secrétaire générale de la CNUCED a dit que des améliorations avaient été apportées à la procédure des publications de la CNUCED, ces outils de recherche et d'orientation dont les membres avaient besoin, en particulier dans le contexte actuel. Au cours du débat, elle fournirait de plus amples renseignements sur l'évaluation du sous-programme 1, la réponse du secrétariat et les projets concernant le comité des publications.

11. Au titre de son engagement à développer les activités de coopération et de partenariat de la CNUCED, la Secrétaire générale de la CNUCED a rappelé les travaux menés dans le cadre du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière et l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Elle a également fait état de partenariats stratégiques nouveaux et élargis avec le Pérou ainsi qu'avec la Chambre de commerce internationale et le Secrétariat du Commonwealth. Trois autres protocoles d'accord seraient signés, avec l'Arabie saoudite, le Tadjikistan et l'Organisation mondiale des douanes, notamment au sujet de l'initiative eTrade, du Système douanier automatisé (SYDONIA), de la protection du consommateur et de la facilitation des investissements, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

12. L'année 2022 devrait marquer un tournant pour les activités de coopération technique, du fait de la nouvelle stratégie, de l'augmentation des budgets et de la meilleure exécution des programmes. En 2021, les contributions extrabudgétaires avaient augmenté de 54 % et atteint un niveau record de 51,2 millions de dollars, grâce à la participation accrue des pays développés et des pays en développement ainsi que de l'Union européenne et du système des Nations Unies. Au vu des sept premiers mois de 2022, l'évolution positive se poursuivait et le

montant des ressources extrabudgétaires allouées à la coopération technique s'élevait à 24 millions de dollars. Les dépenses totales de coopération technique avaient augmenté de 33,5 % et culminé à 46,8 millions de dollars, dont 19,1 millions de dollars en faveur des pays les moins avancés, ce qui représentait une hausse de 22 % par rapport aux dépenses de 2020. En outre, des progrès importants avaient été réalisés dans la dématérialisation des activités de coopération technique et dans l'utilisation des nouvelles technologies par souci d'efficacité, d'efficience et de durabilité. Suite à l'adoption de la stratégie de coopération technique, les instruments de coopération technique de la CNUCED étaient en cours de révision. L'intervenante comptait présenter la nouvelle version de ces instruments début 2023.

13. La Secrétaire générale de la CNUCED a indiqué que le plan-programme pour 2024 était assujéti aux mêmes critères de forme et aux mêmes limites quant à sa longueur que le plan-programme pour 2023. Néanmoins, la mise en œuvre du Pacte de Bridgetown restait la priorité. Chacune des options de résultats proposées pour examen avait un lien clair et visible avec l'esprit et la lettre du Pacte. Les divisions de la CNUCED préciseraient les projets d'options de résultats et seraient en mesure d'interagir avec les membres.

14. La Secrétaire générale de la CNUCED a commencé par souligner que les options de résultats proposées pour 2024 étaient en accord avec les quatre transformations préconisées par le Pacte de Bridgetown et portaient sur les questions les plus importantes pour les pays en développement, dont celles des stratégies d'industrialisation verte, du renforcement de la capacité des États membres de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement et des émissions de gaz à effet de serre, en aidant les pays en développement à se doter de secteurs de services résilients et durables et les pays les moins avancés à s'engager sur la voie d'un reclassement dynamique. Le projet de plan-programme couvrait divers domaines de travail de la CNUCED, depuis les publications phares, les principaux programmes de renforcement des capacités et les produits vedettes, jusqu'aux plateformes et bases de données numériques. L'intervenante attendait avec impatience les observations qui seraient exprimées et qui guideraient la rédaction du plan-programme pour 2024.

15. La Secrétaire générale de la CNUCED a réaffirmé sa volonté de mettre en œuvre le Pacte de Bridgetown, suivant un plan pluriannuel qui offre une vue d'ensemble jusqu'à la seizième session de la Conférence. Les propositions pour 2024 s'inscrivaient donc dans un cadre pluriannuel actuellement élaboré par l'ensemble de l'organisation. La gestion axée sur les résultats jouait un rôle fondamental dans ce cadre. L'intervenante avait recruté un consultant international de renom afin qu'un premier exercice approfondi et étendu d'application des pratiques de gestion axée sur les résultats soit réalisé sous la supervision directe du Bureau du Secrétaire général, et avait demandé aux chefs de division d'y participer pleinement. Au cours d'un premier inventaire, des bonnes pratiques internes avaient été mises au jour, en particulier en matière de coopération technique, et dans certaines divisions, services et groupes. Les pratiques devaient être harmonisées à l'échelle de la CNUCED. Le Pacte de Bridgetown guidait la CNUCED dans sa définition de la théorie du changement et dans l'élaboration de son plan et cadre pluriannuel. Les divisions avaient planifié leurs activités en fonction d'une ou de plusieurs des quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown. Les résultats proposés dans le plan-programme pour 2024 concernaient un ou plusieurs des domaines d'action visés au paragraphe 127 du Pacte. Les divisions étaient invitées à définir des résultats qui s'inscrivaient dans le cadre général. L'établissement d'indicateurs afin de mesurer les résultats, les réalisations et les contributions au Pacte et à d'autres mandats suivrait. Un ensemble d'indicateurs serait présenté en février 2023, lors de la soumission du plan-programme pour 2024, en vue de rendre l'organisation plus souple, plus efficiente et plus transparente d'ici à la seizième session de la Conférence.

16. Le plan-programme et le budget pour 2023, finalisés au début de 2022, constituaient une question connexe. Le projet de budget proposé par la Secrétaire générale de la CNUCED prévoyait des ressources supplémentaires qui devaient permettre de s'acquitter des mandats élargis prévus par le Pacte de Bridgetown et de satisfaire aux besoins liés à la redynamisation de la CNUCED. Six postes supplémentaires en lien direct avec le Pacte de Bridgetown avaient été ouverts, mais seulement trois postes avaient été acceptés au titre des efforts de redynamisation. La Cinquième Commission examinerait la proposition en octobre 2022. Les États membres décideraient si la CNUCED recevrait des fonds supplémentaires. L'intervenante s'entretiendrait avec la Cinquième Commission et s'efforceraient de convaincre

ses membres que l'approbation de ressources supplémentaires était essentielle pour atteindre les objectifs communs. Au cours de l'année 2022, la CNUCED avait donné de nombreuses preuves de ce dont elle était capable. Les temps étaient plus difficiles, mais la CNUCED avait su évoluer. Les demandes étaient plus pressantes, mais l'équipe de la CNUCED avait montré qu'elle était toujours mieux à même d'y répondre.

Débat sur la coopération technique

17. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont pris note du rebond du financement extrabudgétaire de la coopération technique. Ils ont constaté avec satisfaction que plusieurs pays développés avaient augmenté leurs contributions volontaires en faveur de la CNUCED et que la CNUCED s'employait à soutenir les pays du Sud dans leurs aspirations au développement. Cependant, la mise en place d'un mécanisme permettant de mieux aligner les fonds des donateurs sur les besoins des bénéficiaires s'imposait, car, entre 2018 et 2021, plus de 200 demandes d'assistance technique n'avaient pas pu être financées. Cette question renvoyait aux efforts de mobilisation des ressources que le secrétariat avait annoncés à la suite de l'adoption de la stratégie de coopération technique.

18. Une délégation a rappelé que la CNUCED avait apporté une aide précieuse au développement de son pays. Le rebond des financements extrabudgétaires témoignait d'une volonté collective d'aider la CNUCED à devenir plus réactive, notamment lorsqu'il s'agissait de résoudre les problèmes de ses membres les vulnérables. Une autre délégation a parlé des activités d'assistance technique dans son pays, lesquelles consistaient en un renforcement des capacités à des fins de croissance économique et en la formulation de recommandations concernant les politiques d'investissement, les stratégies de promotion des investissements, les accords internationaux d'investissement et la facilitation des affaires. S'y ajoutait une formation à la collecte de données sur les mesures non tarifaires.

19. Un groupe régional et plusieurs délégations ont dit espérer que l'allocation de fonds supplémentaires à la coopération technique permettraient une application plus efficace de la stratégie de coopération technique, en accord avec le Pacte de Bridgetown. Une application efficace supposait un financement volontaire prévisible, stable et suffisant. À cet égard, les intervenants ont affirmé qu'une stratégie de collecte de fonds distincte aiderait à combler le déficit de financement. Ils ont invité à renforcer et à augmenter les activités avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui fournissaient une assistance technique en matière de commerce et d'investissement, et avec la Banque mondiale, afin de maximiser l'impact opérationnel et d'accroître les complémentarités. Une autre délégation, consciente de la participation active de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, a invité celle-ci à intensifier sa coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, par l'intermédiaire des bureaux des coordonnateurs résidents, et à partager ses connaissances spécialisées sur le terrain.

20. Une autre délégation a dit que la CNUCED devrait jouer un plus grand rôle dans l'aide aux pays en développement en vue d'une reprise rapide après la pandémie et d'une riposte efficace aux crises alimentaire, énergétique et financière. Il était indispensable que la CNUCED mène ses activités de recherche et d'analyse en toute indépendance afin de pouvoir contribuer avec constance aux débats sur des questions systémiques et d'autres questions clés comme celle de la COVID-19.

21. Un autre groupe régional et une délégation ont dit que la CNUCED devrait s'appuyer sur les résultats de projets antérieurs à long terme. Il fallait que la communauté internationale assume ses responsabilités dans les projets en cours de réalisation afin que les objectifs de développement durable puissent être atteints, en dépit des tensions économiques et financières actuelles, et sans que les pays en développement et les pays les moins avancés soient laissés de côté. Une plus grande solidarité internationale dans tous les aspects du commerce et du développement serait profitable à tous les pays. Une initiative de la CNUCED visant à évaluer l'impact de l'adhésion à la CNUCED sur les mesures prises et les progrès accomplis au titre des objectifs de développement durable, et à fournir des suggestions et des recommandations pour renforcer cet impact, avait reçu un certain appui. En ce qui concernait le Programme d'assistance au peuple palestinien, les ressources humaines et financières étaient souvent trop limitées pour permettre d'atteindre les objectifs

énoncés au paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown. Il fallait parvenir à un financement juste, équilibré et équitable entre toutes les divisions, afin que tous les pays bénéficient de l'aide efficace de la CNUCED, laquelle avait déjà permis des réussites dans de nombreux domaines. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était importante, également du point de vue de ses répercussions économiques et sociales. Enfin, les intervenants ont dit combien il était important de donner effet à tous les paragraphes du Pacte de Bridgetown et se sont dits préoccupés par les informations selon lesquelles des donateurs réduisaient leur aide aux pays en développement.

Débat sur le plan-programme pour 2024

22. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont dit que le document officieux sur le plan-programme pour 2024 aurait dû être distribué plus tôt afin de permettre une meilleure coordination au sein des groupes. Ce document avait été sensiblement amélioré, depuis le projet de texte en 2021. Des améliorations ciblées restaient toutefois nécessaires pour la cohérence entre les différents sous-programmes, la qualité et la clarté de certains indicateurs, la pertinence des enseignements tirés, la conformité aux mandats et le respect de la terminologie convenue, et la qualité générale du document. Les intervenants se sont dits d'accord pour que la Secrétaire générale de la CNUCED garantisse l'approbation du plan-programme, du budget et des initiatives proposées, y compris par des échanges avec la représentation à New York, et ont exprimé leur volonté de rendre l'organisation plus forte et conforme aux dispositions du Pacte de Bridgetown afin qu'elle serve mieux les intérêts des pays en développement. Les intervenants, ainsi que d'autres groupes régionaux, avaient demandé à plusieurs reprises un plan pluriannuel assorti d'indicateurs mesurables pour la mise en œuvre du Pacte. Ils attendaient donc avec impatience le plan de la Secrétaire générale, sous la forme d'un document de synthèse, pour surveiller la mise en œuvre. Le temps était important : une année du cycle couvert par le Pacte s'était déjà écoulée, et il n'était pas impossible qu'en raison des perturbations causées par la pandémie, l'exercice quadriennal soit écourté. En ce qui concernait le cadre de gestion axée sur les résultats, les pays en développement avaient tout intérêt à s'assurer que les opérations de développement aient des résultats et un impact tangibles. Les intervenants ont dit craindre que la gestion axée sur les résultats ne puisse pas être appliquée à tous les domaines d'action de la CNUCED. Il faudrait mettre l'accent sur le domaine de l'assistance technique, en fonction des orientations des États membres et de la nature politique et multilatérale des décisions à prendre. Les intervenants ont demandé que les États membres coopèrent pleinement, à mesure que le cadre de gestion axée sur les résultats était mis en œuvre.

23. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont parlé des domaines qui devraient revêtir un caractère prioritaire dans le plan-programme pour 2024. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux de recherche afin de trouver des solutions durables aux problèmes de la dette (allègement ou restructuration de la dette, plus grande disponibilité de capitaux pour les banques multilatérales de développement et marchés d'obligations climatiques), et faire des recommandations en conséquence. Il fallait continuer de s'employer à faire augmenter le financement du développement, en particulier pour que les pays en développement puissent s'adapter et faire face à l'aggravation des effets des changements climatiques, et que le Fonds vert pour le climat reçoive bien la contribution de 100 milliards de dollars par an qui lui avait été promise. Il fallait que la CNUCED continue d'effectuer des recherches factuelles sur des questions systémiques, de favoriser une gouvernance économique propice au développement, de fournir des conseils au sujet de la promotion des investissements, de la facilitation des affaires et de l'élaboration de projets connexes, de faciliter le dialogue sur le régime des accords internationaux d'investissement, et d'appuyer et de concevoir de nouveaux accords, mieux alignés sur les objectifs de développement convenus aux niveaux national et international. Il fallait encourager le dialogue international sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement. Le Programme d'assistance au peuple palestinien devrait être renforcé par des activités opérationnelles propres à répondre efficacement à la demande. En outre, il était urgent de procéder à une analyse de l'évolution mondiale du commerce, des effets de la COVID-19 sur l'économie mondiale, le commerce et le développement, et des conséquences des réformes de la fiscalité internationale pour les pays en développement.

24. Une délégation a signalé qu'en 2024, le Pacte de Bridgetown en serait à sa troisième année de mise en œuvre. Il était donc important de s'assurer que le plan-programme contribuerait à cette mise en œuvre et tendrait à résoudre les problèmes en constante évolution auxquels les pays en développement faisaient face, tels que la pandémie et le relèvement, ou les tensions géopolitiques, notamment les questions de l'énergie, du financement et de l'alimentation. Pour transformer les économies par la diversification, le plan-programme pour 2024 visait en priorité à rendre les pays en développement mieux à même de profiter de la transformation numérique et à accroître l'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises. La délégation s'est félicitée qu'un service de la CNUCED ait été renommé « Service des systèmes commerciaux, des services et de l'économie créative » et s'est réjoui à l'idée d'un développement de la coopération et d'un renforcement des capacités dans le domaine de l'économie créative. Pour transformer l'économie et la rendre plus durable et plus résiliente, il fallait s'attacher davantage à rendre la transition énergétique juste pour les pays en développement. La transition énergétique jouait un rôle clef dans l'atténuation des effets des changements climatiques, et la résilience climatique ne serait atteinte qu'à la condition que les pays en développement reçoivent de l'aide, sous la forme d'activités de renforcement et d'investissements. Pour ce qui était d'améliorer le mode de financement du développement, la délégation a insisté sur les efforts qui étaient faits pour tenter de combler le déficit d'investissement qui compromettrait la réalisation des objectifs de développement durable, lesquels visaient notamment à lever des contraintes internationales systématiques, des obstacles politiques et institutionnels, des obstacles économiques et financiers, et des obstacles techniques que la CNUCED avaient préalablement mis en évidence.

25. Une autre délégation s'est intéressée aux priorités du plan-programme pour 2024, qui étaient, tout d'abord, de procéder sans délai à l'examen approfondi des interactions entre le développement, le commerce et les changements climatiques et à l'évaluation des besoins d'appui international des pays en développement, compte tenu des effets de l'élévation des températures et de l'augmentation de la fréquence des inondations. En outre, il fallait privilégier des solutions qui permettent d'atténuer durablement la vulnérabilité de plus en plus grande des pays en développement à l'égard de la dette, par exemple un allègement ou une restructuration de la dette, ou des éléments de libéralité, en particulier pour les pays exposés aux changements climatiques. Les problèmes systémiques et interdépendants de l'économie mondiale que la CNUCED s'employaient à régler revêtaient une importance particulière dans le contexte des retombées de la COVID-19. La délégation s'est félicitée des résultats obtenus dans différents sous-programmes, dont ceux qui concernaient les stratégies d'industrialisation verte, l'amélioration de l'environnement économique et la meilleure compréhension de l'innovation en tant qu'instrument de développement, et le rôle des technologies d'avant-garde.

Débat sur les évaluations

26. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont pris note qu'à l'issue d'une réflexion en interne, le secrétariat avait établi un document en réponse à l'évaluation du sous-programme 1, dans lequel il s'engageait à agir. Bien qu'ils ne fussent pas d'accord avec toutes les conclusions, en particulier avec les recommandations, ils coopéreraient avec l'équipe d'évaluation et la Secrétaire générale pour trouver un ensemble équilibré de mesures qui permettraient d'améliorer les activités et les résultats au titre du sous-programme 1 et de mener celui-ci avec plus d'efficacité. Une délégation a dit que les évaluations dont il serait débattu permettraient à la CNUCED d'améliorer ses activités de coopération technique, mais aussi ses activités de recherche et d'analyse ainsi que de formation de consensus. Une autre délégation a fait observer que des évaluateurs externes indépendants n'étaient pas compétents pour formuler des recommandations aux États membres et a dit qu'à l'avenir, la portée et les limites des évaluations externes des sous-programmes devraient être clairement définies. Elle a constaté avec préoccupation qu'en matière d'assistance technique, la pérennité des résultats restait problématique compte tenu des ressources allouées et a dit attendre avec intérêt que des mesures soient prises pour remédier à la situation.

27. Un groupe régional et plusieurs délégations se sont félicités que les évaluations antérieures aient orienté les travaux sur le projet de plan-programme pour 2024. Ils ont encouragé la CNUCED à continuer de réaliser des évaluations des activités de coopération

technique conformément aux principes directeurs et aux normes et règles d'évaluation du système des Nations Unies. Une autre délégation a dit que les exercices de planification et d'évaluation pouvaient accroître la transparence, aider la CNUCED à mener ses travaux efficacement et favoriser la participation des membres.

28. Un autre groupe régional a dit qu'il était important de débattre de l'évaluation des activités de la CNUCED, en précisant que les débats sur l'évaluation du sous-programme 1 étaient les premiers en presque dix ans. Le sous-programme 1 était une composante importante des activités de recherche et d'analyse de la CNUCED, et son évaluation fournissait des indications précieuses sur les résultats et montrait l'intérêt de publications objectives et cohérentes, basées sur des éléments clairs et vérifiables. Les examens collégiaux étaient essentiels, non seulement pour la crédibilité des publications, mais aussi pour celle de l'organisation. La diffusion en temps utile de la documentation permettrait des échanges plus constructifs au cours des réunions et contribuerait à la redynamisation du mécanisme intergouvernemental.

29. Un autre groupe régional a insisté sur l'importance des sessions du Groupe de travail, au cours desquelles les membres évaluaient et orientaient les travaux de la CNUCED. Il était essentiel que le secrétariat agisse de façon transparente et responsable pour garantir l'efficacité et l'efficience de la CNUCED dans ses trois domaines d'action. L'intervenant a dit qu'il fallait examiner d'un œil critique les rapports présentés, en dégager de possibles pratiques à suivre et suggestions d'amélioration, et rendre compte de l'application des recommandations afin d'obtenir les résultats voulus. Les débats étaient souvent restés sans suite, parce que la mise en œuvre avait été limitée par le processus intergouvernemental ou que le suivi était inadéquat. Pour mieux suivre les progrès accomplis dans l'application des orientations et la réalisation des objectifs fixés par les membres, le secrétariat devrait donner effet aux paragraphes 118 a) et 120 du Pacte de Bridgetown, notamment en établissant un registre des décisions et des résultats pour faciliter le suivi. L'intervenant s'est félicité des rapports établis pour la session, mais a dit que de nombreux problèmes de longue date restaient sans solution, notamment en ce qui concernait le sous-programme 1, pour lequel l'équipe d'évaluation indépendante parvenait à des conclusions qui ressemblaient à celles de l'évaluation menée en 2013. Il savait que certaines améliorations étaient en cours et a dit espérer que le plan-programme pour 2024 prévoirait des changements notables.

30. Un autre groupe régional a dit qu'il fallait que les travaux de la CNUCED continuent d'aller dans le sens du Pacte de Bridgetown. La session, qui se tenait un an après la quinzième session de la Conférence, était l'occasion de réfléchir aux travaux à venir. L'intervenant a invité le secrétariat de la CNUCED à montrer, dans ses activités de collecte de fonds et de sensibilisation, qu'il soutenait pleinement les programmes de l'organisation, compte tenu de leur grande pertinence thématique et de leurs résultats tangibles ; il fallait que ces programmes bénéficient d'un financement suffisant et pérenne. À la session du Groupe de travail qui s'était tenue en février 2022, le groupe régional avait formulé le souhait de voir des résultats concrets et un programme plus clairement structuré, qui soit strictement aligné sur les objectifs du Pacte de Bridgetown. L'intervenant a remercié la Secrétaire générale pour les éléments qu'elle avait fournis à ce sujet et a dit qu'elle espérait en apprendre davantage au cours de la session.

31. En ce qui concernait la redynamisation du multilatéralisme, quelques groupes régionaux et une délégation se sont félicités de l'esprit de décision de la Secrétaire générale et du rôle central joué par la CNUCED dans le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, notamment pour ce qui était de formuler des recommandations conformes au Pacte de Bridgetown. La délégation a pris note de la création de groupes de travail thématiques dans des domaines clefs et dit espérer que ces groupes de travail figureraient dans le plan-programme pour 2024.

32. Un groupe régional a fait observer que, dans le contexte de la « triple crise planétaire », des effets persistants de la pandémie de COVID-19 et des répercussions mondiales de la guerre en Ukraine, il était plus important que jamais de veiller à une utilisation rationnelle des ressources, en voie de rarefaction, et d'élaborer des produits utiles pour les États membres. L'intervenant a encouragé les participants à examiner les faits. Un autre groupe régional a indiqué que de nombreux problèmes mondiaux tels que la crise alimentaire et la crise énergétique, de plus en plus sensibles, et la guerre en Ukraine,

influaient sur les travaux de la CNUCED. Exerçant son droit de réponse, une délégation a exprimé son désaccord avec ces déclarations et a dit s'opposer à l'emploi de l'expression « guerre en Ukraine » dans le document officieux concernant le plan-programme pour 2024. Elle a affirmé qu'il était inapproprié de traiter de questions qui ne figuraient pas à l'ordre du jour de la session. La Secrétaire générale de la CNUCED a souligné qu'il n'était pas question d'une seule crise, mais de crises mondiales en cascade, et qu'il était tenu compte de tous les éléments et données factuelles.

33. La Secrétaire générale de la CNUCED a pris acte des questions et observations formulées par les délégations. Elle a souscrit à l'énoncé des questions sur la coopération technique, y compris à l'idée d'instaurer un mécanisme de mise en concordance. Bien que la coopération technique se voyait allouer plus de ressources et donnait lieu à plus d'activités, beaucoup de demandes étaient restées sans suite. Il était donc essentiel de remédier à la situation et de gérer la demande, ce qui renvoyait à la nouvelle relation de coopération établie avec le système des Nations Unies, notamment avec les équipes de pays et les coordinateurs résidents, en vue de comprendre les demandes et les besoins. L'équipe de coopération technique s'efforçait de regrouper les projets portant sur la même question et concernant plusieurs pays, afin qu'ils gagnent en efficacité et en champ d'action, tout en restant axés sur la demande. L'intervenante a indiqué que la CNUCED procéderait à des modifications au regard de toutes les observations qui avaient été faites au sujet du plan-programme pour 2024. Elle a admis que les États membres pourraient fournir des commentaires plus substantiels s'ils disposaient de plus de temps. Elle a signalé que la CNUCED s'employait à harmoniser les indicateurs afin qu'il n'y ait pas deux systèmes d'indicateurs distincts pour la mise en œuvre du Pacte de Bridgetown et la gestion axée sur les résultats. Elle a dit qu'elle espérait que le plan-programme pour 2024 qui serait présenté à la session prévue en février 2023 serait clair et satisfierait les membres. Elle a affirmé que la gestion axée sur les résultats pourrait certainement être appliquée aux domaines de la coopération technique et de la recherche et de l'analyse. Par contre, la gestion axée sur les résultats ne pourrait pas être appliquée au domaine de la formation de consensus, car la CNUCED ne pouvait pas être tenue responsable de résultats qui dépendaient des décisions des États membres. Elle ne pourrait donc pas être appliquée aux activités en lien avec l'autonomie des États membres. Cependant, elle pourrait être appliquée aux activités du secrétariat en faveur de la formation de consensus, mais cette question devrait être examinée plus avant. Des délégations avaient relevé qu'un problème similaire, au sujet du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, était mentionné dans l'évaluation du sous-programme 1. Le secrétariat s'efforcera de réduire la durée de la session du Groupe de travail à quatre jours, en tenant compte de l'interprétation.

34. La Secrétaire générale de la CNUCED s'est félicitée que l'action du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière ait été reconnue et a pris acte des observations faites à ce sujet. En ce qui concernait la mise en œuvre des paragraphes 118 a) et 120 du Pacte de Bridgetown, elle a informé les membres que le portail des représentants était en travaux, et pourrait être prêt d'ici la fin 2022. Elle a dit que les recommandations qui figuraient dans les trois mémoires publiés par le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière devaient beaucoup à la contribution de la CNUCED et portaient sur des questions en lien avec les quatre transformations. Elle a pris note que l'accent avait été mis sur la nécessité de parvenir à un financement juste et équitable entre les sous-programmes du secrétariat et d'améliorer la coopération technique dans les États arabes. Elle a indiqué que le secrétariat travaillait en étroite collaboration avec le Comité des politiques de développement sur la question du reclassement dynamique des pays les moins avancés, et examinait la possibilité pour le Comité de se réunir à Genève à une date indéterminée. Elle a constaté que le débat sur la transition énergétique avait été difficile et que les engagements pris semblaient quelque peu remis en question. Elle a dit que la CNUCED suivait les débats sur les besoins effectifs d'allègement ou de restructuration de la dette des pays en développement, notamment ceux qui étaient touchés par des inondations, et que le *Rapport sur le commerce et le développement 2022* présentait des arguments en faveur de telles mesures.

B. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 3 de l'ordre du jour)

35. Le Chef de la Section de la coopération technique de la CNUCED a rendu compte des activités d'assistance technique menées en 2021, telles qu'elles étaient décrites dans les documents TD/B/WP/317, TD/B/WP/317/Add.1 et TD/B/WP/317/Add.2. Il ressortait des chiffres sur les dépenses et les contributions que les contributions reçues avaient atteint un montant record.

36. L'intervenant a décrit les mesures prises en 2021 en réponse à la pandémie de COVID-19, notamment dans le cadre de projets de la CNUCED financés par le Compte de l'ONU pour le développement. Il a dit combien la Section de la coopération technique s'était employée à répondre au mieux aux demandes des États membres, en mettant à jour la base des données relatives aux demandes et en révisant les instruments de coopération technique.

37. En ce qui concernait l'exécution des activités d'assistance technique au quotidien, l'intervenant a dit que le recours à des solutions en ligne, par exemple l'organisation de réunions hybrides avec les parties prenantes locales, s'était généralisé.

38. L'intervenant a présenté la stratégie de coopération technique, qui prévoyait une amélioration de la gestion axée sur les résultats, grâce à un outil centralisé de planification, de suivi et de publication d'informations, la prise en considération des questions de genre et le renforcement de la coopération entre les divisions et entre les institutions en vue d'une action plus cohérente et plus efficace au niveau des pays.

39. Enfin, l'intervenant a fait mention de la participation accrue de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies et dit que les données pour 2021 confirmaient une évolution positive de l'accès au financement.

40. À la demande d'un groupe régional, l'intervenant a donné des précisions sur les composantes en ligne des activités de coopération technique. Un autre groupe régional s'est félicité que, grâce à une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation, il y avait plus de ressources disponibles.

41. Une représentante de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a rendu compte des activités de coopération technique menés au titre du sous-programme 4, qui avaient représenté 60 % des dépenses totales de coopération technique de la CNUCED en 2021. Elle a présenté les résultats obtenus dans l'automatisation des procédures douanières, la facilitation du commerce, les transports, la gestion des ports, le commerce électronique et l'économie numérique, la technologie et l'innovation au service du développement, et le développement des connaissances.

42. Un groupe régional a dit que les principes de qualité, de transparence et de responsabilisation qui transparaisaient des activités de coopération technique présentées avaient sans doute contribué à l'augmentation des ressources allouées au sous-programme au fil des années. Il a suggéré que les groupes régionaux travaillent à la réaffectation de ressources de la CNUCED au profit du sous-programme. Un autre groupe régional a dit vouloir en savoir plus sur l'évolution de l'impact des activités de coopération technique au titre du sous-programme. Il a demandé que davantage de ressources non préaffectées soient allouées à la coopération technique en Amérique latine. Un autre groupe régional a fait mention des atouts de SYDONIA pour l'automatisation des procédures douanières. Il a dit que SYDONIA avait aidé son pays à obtenir des informations importantes sur les flux commerciaux et à adopter des normes douanières internationales, et avait permis d'accroître l'efficacité et la transparence des douanes. Il a encouragé d'autres pays à adopter ce système.

43. Un représentant de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a rendu compte de l'assistance technique fournie dans le cadre du sous-programme en 2021, en décrivant les principales caractéristiques et les résultats obtenus. La division était parvenue à définir une nouvelle génération de politiques d'investissement et d'entrepreneuriat, en élaborant des cadres stratégiques et en favorisant une approche locale de la chaîne d'investissement permettant d'accroître les investissements et de les mettre au service des objectifs de développement durable. L'intervenant a démontré la réactivité de la division face

à des problèmes majeurs et naissants, par exemple, avec le lancement et la mise en œuvre d'un ensemble de recommandations visant à promouvoir les investissements à des fins de relance durable et la coordination dans le cadre du projet « Initiative mondiale pour le relèvement du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la pandémie de COVID-19 ». L'intervenant a dit combien il était important de maintenir des relations de coopération avec d'autres programmes de développement et de tenir compte des principes de la gestion axée sur les résultats, notamment dans les services de base des divisions. Il a souligné l'intérêt de la série de publications de la CNUCED *Examen de la politique d'investissement*, en particulier l'édition consacrée à la matrice de mise en œuvre en temps réel et à la manière de mettre les réformes des politiques d'investissement au service du développement durable (*Live Implementation Matrix – Fostering Investment Reforms for Sustainable Development*), et des outils numériques de suivi de la facilitation de l'investissement.

44. Un groupe régional, conscient de la qualité des travaux de la CNUCED dans le domaine de l'investissement et des entreprises, a suggéré qu'une liste d'experts de divers domaines relevant de l'organisation soit communiquée aux États membres. Il a demandé que les pays à revenu intermédiaire, notamment les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, soient pris en considération dans les activités de coopération technique. Un autre groupe régional a pris note de la valeur du travail effectué dans le cadre du sous-programme et précisé les modalités opérationnelles de son appui aux pays en développement, y compris dans le cadre de projets avec la division.

45. Une représentante de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED a rendu compte des activités de coopération technique qui avaient été menées. Elle a mis en évidence l'alignement de ces activités sur les quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown.

46. Un groupe régional a présenté l'initiative sur le coton conjointement menée par la division et le Cadre intégré renforcé de l'OMC comme un bon exemple de coopération. Il a demandé si le portail de la CNUCED sur les mesures non tarifaires en Afrique pouvait être reproduit dans d'autres régions et s'il était possible que des éléments soient intégrés dans la plateforme en ligne du Secrétariat d'intégration économique de l'Amérique centrale. Il a reconnu que les examens collégiaux volontaires des politiques de protection du consommateur progressaient et que chaque nouveau volontaire permettait d'en apprendre plus sur la situation au niveau des pays. Il a rappelé qu'il avait été plusieurs fois demandé que le poste de directeur de division soit pourvu et a insisté pour que la procédure de recrutement soit menée à bonne fin. Il a dit que la CNUCED devrait développer ses activités de coopération technique en Amérique latine et dans les Caraïbes.

47. Une délégation a pris note des travaux de la division relatifs aux pays les moins avancés et aux mesures non tarifaires dans la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle a invité à étendre de l'Afrique de l'Est à l'Afrique de l'Ouest les travaux menés avec les commerçantes transfrontalières.

48. Le secrétariat a répondu que des projets de la division concernaient ou concerneraient des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et s'est dit prêt à étendre ses travaux avec les organismes présents dans la région. Il a indiqué que la division pouvait être contactée au sujet de la plateforme en ligne sur les mesures non tarifaires.

49. Un représentant de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED a dit que les dépenses de coopération technique en faveur des pays les moins avancés avaient atteint 19,1 millions de dollars en 2021 (+22 % par rapport à 2020) et représenté 41 % des dépenses totales de la CNUCED.

50. L'intervenant a fait le point sur les activités de coopération technique et a notamment dit où en était le programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II, l'indice des capacités productives et l'évaluation du déficit de capacités productives. Cette évaluation constituait un nouvel outil et se fondait sur l'indice que le secrétariat avait appliqué dans quatre pays et plusieurs communautés économiques régionales d'Afrique. Il était prévu que la CNUCED s'en serve pour établir les profils de vulnérabilité qui avaient été demandés par l'Assemblée générale pour les pays les moins avancés qui satisfaisaient aux critères de reclassement.

51. Un groupe régional s'est enquis de la collaboration entre la division et le Service des statistiques de la CNUCED, par exemple, dans le cadre du projet du Compte pour le développement relatif à l'estimation des flux financiers illicites. Le secrétariat a confirmé que la division collaborait régulièrement avec des collègues statisticiens sur ce projet et sur d'autres, concernant notamment l'indice des capacités productives et SYDONIA.

52. Un groupe régional et quelques délégations ont souligné l'intérêt des outils et des projets de renforcement des capacités productives que la CNUCED mettait à la disposition des économies vulnérables pour les aider à se diversifier, à se transformer et à devenir plus résilientes. Le secrétariat a réaffirmé sa volonté d'offrir une assistance pratique et axée sur la demande, mais a dit que les donateurs et les partenaires de développement devaient engager de nouveaux fonds dans ces domaines cruciaux, notamment par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.

53. Un représentant de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement a rendu compte des activités de coopération technique menées au titre du sous-programme 1. Le programme du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) avait aidé 60 pays à renforcer leurs capacités en vue d'une gestion efficace et durable de leur dette. Il en était notamment résulté une plus grande transparence et une meilleure communication des données sur la dette. Le Service de la dette et du financement du développement avait mené à bien un projet du Compte pour le développement relatif à la mobilisation de ressources financières pendant la pandémie de COVID-19, et lancé un projet de suivi. Les projets de coopération technique du Groupe de la coopération économique et de l'intégration des pays en développement avaient aidé à mieux comprendre le rôle central de la coopération Sud-Sud lorsqu'il était question de reconstruire en mieux. Le Groupe de l'assistance au peuple palestinien avait continué d'aider le peuple palestinien à évaluer le coût économique de l'occupation et à atténuer les difficultés socioéconomiques. L'Institut virtuel avait donné à des universitaires et des chercheurs la possibilité de renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent épauler les décideurs et fournir des analyses qui serviraient à l'élaboration de politiques économiques nationales.

54. Un groupe régional et une délégation se sont félicités des travaux menés au titre du programme SYGADE et ont remercié les donateurs. Plusieurs pays se sont dits très satisfaits de la formation et de l'appui fournis.

55. Un groupe régional s'est félicité du travail effectué et a suggéré que l'Institut virtuel coopère davantage avec d'autres divisions de la CNUCED.

56. Une délégation a insisté sur l'importance des travaux du Groupe de l'assistance au peuple palestinien. Elle a constaté avec préoccupation que celui-ci manquait de personnel et dit qu'il fallait régler ce problème.

57. Un représentant du Service des statistiques de la CNUCED a rendu compte des activités de développement des capacités, en mettant en avant le nouveau mandat du service.

58. Un groupe régional a insisté sur l'importance de la qualité, de la cohérence et de la fiabilité des données pour la crédibilité de la CNUCED. Il a dit que les statistiques devaient être indépendantes et constituer un gage de fiabilité.

59. Une délégation a demandé des informations concernant les projets relatifs aux flux financiers illicites, notamment les projets qui avaient été élaborés et mis à l'essai et la manière dont les pays pilotes avaient été choisis. Le secrétariat a répondu que les pays pilotes avaient été choisis à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt lancé lors de manifestations régionales, et que les méthodes définies par la CNUCED et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime avaient été testées sur les types de flux financiers illicites sélectionnés par les pays pilotes.

60. La délégation a demandé pourquoi l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avait été choisie comme coresponsable de l'indicateur 17.3.1 relatif à l'aide au développement, qui comprenait des éléments de coopération Sud-Sud. Le secrétariat a expliqué que le rôle de la CNUCED était de communiquer des données sur l'investissement étranger direct et de permettre le renforcement des capacités en matière de coopération Sud-Sud ainsi que la communication de données relatives à cet indicateur à l'échelle mondiale, au moyen des mécanismes mis en place par les pays. L'OCDE communiquait des

données qui rendaient compte de l'aide publique totale en faveur du cadre de développement durable, ce qui se limitait aux éléments convenus au niveau mondial.

61. Une autre délégation a souligné l'importance des travaux sur les flux financiers illicites pour les pays en développement et demandé à la CNUCED de redoubler d'efforts pour que les activités de renforcement des capacités profitent à un plus grand nombre d'États membres.

62. Une autre délégation a demandé comment le Service des statistiques comptait garantir la qualité des données qui sous-tendaient les analyses et les orientations de la CNUCED. Le secrétariat a répondu que le service était prêt, dans le cadre de son mandat et compte tenu des ressources disponibles, à appuyer les divisions de la CNUCED dans leurs travaux sur la qualité des données, l'éthique, les méthodes et l'analyse axée sur les données.

C. Évaluation des activités de la CNUCED

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

63. Le secrétariat a présenté un rapport de synthèse des huit évaluations menées en 2021-2022 et pris note des activités d'évaluation pour l'année à venir, dont l'évaluation du sous-programme 2 de la CNUCED. D'une manière générale, il ressortait des évaluations que les activités de coopération technique étaient d'une grande pertinence et s'inscrivaient pleinement dans le mandat de la CNUCED.

64. Quelques groupes régionaux ont dit craindre que les résultats ne soient pas durables et qu'il reste difficile de tenir compte des questions de genre et de droits de l'homme dans les projets de la CNUCED. Le secrétariat a pris acte de ces préoccupations et insisté sur les efforts déployés, par exemple en vue de mieux former les responsables de projet. Le secrétariat a réaffirmé que le système d'évaluation de la CNUCED jouait un rôle essentiel dans l'apprentissage institutionnel, la responsabilisation et le processus d'amélioration continue.

2. Évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED : Mondialisation, interdépendance et développement

65. L'équipe d'évaluation indépendante, composée de trois membres, a présenté l'évaluation du sous-programme 1 de la CNUCED : Mondialisation, interdépendance et développement. Dans l'ensemble, il ressortait que le sous-programme était très pertinent au regard du mandat de la CNUCED. Les activités de coopération technique, notamment le SYGADE, ont été saluées, tout comme le travail du Service des statistiques et de l'information sur le développement (rebaptisé Service des statistiques à la suite d'une restructuration interne). Les produits prévus avaient été fournis, mais faute d'un suivi suffisant, leur portée et leur impact n'avaient pas été correctement mesurés. Les évaluateurs ont constaté que la cohérence et le ton des travaux de recherche suscitaient des inquiétudes, ce qui avait entraîné des discordes entre les États membres. Le rapport d'évaluation se concluait par 8 recommandations, dont 6 à l'attention de la CNUCED et 2 à l'attention des États membres.

66. La Secrétaire générale de la CNUCED a présenté la réponse du secrétariat et décrit sommairement les mesures que la CNUCED prendrait pour donner suite aux recommandations. Ces mesures visaient notamment à établir des indicateurs de suivi des activités de développement des connaissances, à redéfinir le rôle du comité des publications et à créer un groupe d'approbation afin de renforcer la cohérence des publications de la CNUCED.

67. Au cours du débat, des groupes régionaux et de nombreuses délégations ont affirmé que l'indépendance de la CNUCED dans le choix des sujets de recherche et des points de vue était fondamentale et devait être préservée. En ce qui concernait l'impact des activités de recherche menées au titre du sous-programme 1, en particulier du *Rapport sur le commerce et le développement*, sur la formation de consensus, quelques groupes régionaux ont dit qu'une réforme s'imposait. Un autre groupe régional et quelques délégations ont réaffirmé

leur soutien à l'indépendance de la CNUCED, qui devait pouvoir mener ses activités de recherche sans tenir compte de la manière dont on considérait qu'elles contribuaient à la formation de consensus. Un groupe régional et une autre délégation ont dit que les activités de recherche, du point de vue des pays en développement, étaient conformes au mandat de la CNUCED.

68. Quelques groupes régionaux et délégations ont admis que des améliorations pourraient être apportées au fonctionnement du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement. Un autre groupe régional et quelques délégations ont dit que la CNUCED devrait continuer de proposer des sujets et des thèmes au Groupe intergouvernemental d'experts de manière indépendante.

69. Un autre groupe régional et quelques délégations ont dit que les différences d'opinions entre les États membres au sujet des résultats des sous-programmes seraient probablement impossibles à résoudre pour cause de divergences politiques. Ils ont fait observer que ces résultats offraient toutefois l'occasion de débattre et de négocier. Un groupe régional a signalé que certaines recommandations issues de l'évaluation du sous-programme 1 effectuée en 2013 se retrouvaient dans l'évaluation effectuée en 2022, faute d'avoir été appliquées. Des groupes régionaux ont demandé au secrétariat de suivre de près la mise en œuvre des recommandations. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont soulevé des questions diverses, concernant notamment le financement des mesures mentionnées dans la réponse du secrétariat, le renforcement du Groupe de l'assistance au peuple palestinien, le questionnaire utilisé pour l'évaluation, les téléchargements de publications et les questions de genre.

70. La Secrétaire générale de la CNUCED a répondu que le secrétariat devrait demander des ressources supplémentaires à la Cinquième Commission pour pouvoir doter en personnel le groupe d'approbation et a appelé les membres à soutenir cette initiative. Elle a insisté sur l'importance d'une meilleure intégration des questions de genre dans les travaux de la CNUCED et expliqué comment elle avait fait en sorte que ces questions soient mieux prises en considération au niveau des directeurs. En réponse aux autres questions, l'équipe d'évaluation indépendante a indiqué que l'enquête avait été envoyée à tous les États membres de la CNUCED, qui avaient eu plusieurs semaines pour y répondre. Elle a précisé qu'un taux de réponse de 16 % était courant pour les évaluations de la CNUCED. Elle a indiqué que le fait que certaines données relatives aux téléchargements des publications ne figurent dans le rapport d'évaluation s'expliquait par des problèmes techniques connus de la CNUCED, et a dit qu'il fallait créer des systèmes qui permettent de mieux contrôler la portée et l'impact des travaux de recherche.

D. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés (Point 5 de l'ordre du jour)

71. Un représentant du Service de la gestion et de l'appui aux programmes de la CNUCED a donné un aperçu du processus budgétaire, de ses principales étapes et des changements formels apportés au plan-programme pour 2023, qui s'appliqueraient probablement au plan-programme pour 2024. En ce qui concernait le document officiel présenté aux États membres, il a décrit les améliorations apportées par rapport à l'année précédente, à savoir une présentation générale de l'organisation, la mention d'au moins deux options de résultat pour chaque sous-programme et une indication du lien de chaque option de résultat avec le Pacte de Bridgetown. Il a dit que le secrétariat tiendrait compte de ce qui s'était dit au titre de ce point de l'ordre du jour au moment d'élaborer le projet de plan-programme qui devrait être soumis en décembre 2022, et ferait en sorte que toute proposition d'amélioration du document officiel actuel soit prise en considération et répercutée dans le document officiel suivant.

72. Au cours du débat, quelques groupes régionaux ont reconnu que des améliorations avaient été apportées au document officiel actuel, notamment en ce qui concernait les mesures des résultats. Cependant, ils ont considéré que le document officiel pourrait être amélioré en précisant les événements pertinents et l'environnement de travail et en faisant

état des enseignements à retenir (y compris les enseignements négatifs) compte tenu de leur intérêt pour les travaux menés dans le cadre des sous-programmes et de leur influence sur ces travaux.

73. Des groupes régionaux ont parlé de l'appui qui avait été fourni au secrétariat pour rendre l'organisation plus cohérente et de l'élaboration du plan pluriannuel de mise en œuvre du Pacte de Bridgetown, dont ils étaient impatients de prendre connaissance.

74. Un groupe régional a fait observer que le document officiel pourrait rendre compte avec plus de cohérence du contexte général des cinq sous-programmes dans sa vue d'ensemble et accorder un traitement plus uniforme aux quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown.

75. Un autre groupe régional a encouragé le secrétariat à continuer de présenter le projet final de budget-programme aux États membres, lorsque le document était publié par New York, afin de les informer des modifications apportées.

76. Le secrétariat a précisé que toutes les propositions d'amélioration seraient prises en considération et répercutées dans la prochaine édition du document officiel, en 2023. Il a fait observer que, si le document officiel actuel facilitait les échanges de vues au sujet du prochain plan-programme, qui se limitait à un seul résultat attendu par sous-programme, le cadre pluriannuel, qui devait être présenté aux États membres, traiterait en détail de chacune des quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown.

E. Séance plénière de clôture

77. Un groupe régional et une délégation ont répété quelques-unes des idées maîtresses formulées au cours de la session. Ils ont remercié les directeurs pour leurs présentations des travaux et des réalisations dans le domaine de la coopération technique et suggéré que, lors des sessions ultérieures du Groupe de travail, les débats puissent être rationalisés afin d'utiliser le temps plus efficacement. Ils attendaient avec impatience de recevoir des informations actualisées sur la stratégie de coopération technique récemment approuvée, notamment sur la collecte de fonds. En ce qui concernait l'évaluation du sous-programme 1, ils ont constaté que les résultats étaient positifs et en avaient conclu que le sous-programme remplissait sa fonction. Des choses restaient à améliorer et, à cet égard, ils ont pris acte de la réponse du secrétariat, dans laquelle celui-ci expliquait comment il entendait donner suite aux recommandations qui lui avaient été faites. Ils ont également réitéré des propositions concernant certains éléments de l'évaluation, des recommandations et de la réponse du secrétariat. Premièrement, l'indépendance intellectuelle du secrétariat devrait toujours être préservée lors des activités de recherche et d'analyse ; ces activités devaient être alignées sur les objectifs du sous-programme. Deuxièmement, les intervenants étaient disposés à collaborer avec le secrétariat et les membres pour améliorer les aspects procéduraux et logistiques de l'organisation des sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement et choisir des experts qui restaient fidèles au mandat initial du Groupe intergouvernemental d'experts tel qu'il avait été attentivement négocié. Le groupe régional était conscient de la responsabilité qui lui incombait dans le domaine de la formation de consensus et continuerait de coopérer avec d'autres groupes régionaux pour parvenir à un consensus sur la question importante du financement du développement. Les intervenants attendaient avec impatience de recevoir un document relatif au plan-programme pour 2024 qui donne suite aux propositions formulées et garantisse une mise en œuvre cohérente et équilibrée du Pacte de Bridgetown.

78. Un autre groupe régional s'est félicité des avancées dans l'élaboration du plan-programme pour 2024. Il a constaté que les membres apprenaient ensemble le processus et que de nombreuses améliorations avaient été apportées. Il a remercié les évaluateurs, en particulier ceux qui s'étaient chargés d'évaluer le sous-programme 1, et souligné l'importance des évaluations pour ce qui était de renforcer l'efficacité et la crédibilité des travaux de la CNUCED. Comme il ressortait des recommandations, de nombreux problèmes subsistaient, en particulier dans le sous-programme 1, pour lequel plusieurs problèmes perduraient depuis l'évaluation effectuée en 2013. Le groupe régional s'est félicité que la Secrétaire générale de la CNUCED ait exprimé sa volonté de les résoudre. Il a invité les

membres à examiner d'un œil critique la redynamisation du mécanisme intergouvernemental demandée dans le Pacte de Bridgetown et à s'employer à trouver des possibilités d'amélioration. En ce qui concernait le rebond du financement de la coopération technique, il a dit que, dans plusieurs sous-programmes relevant des trois domaines d'action, la gestion axée sur les résultats et la transparence avaient mis en évidence l'importance des activités menées. Il a encouragé les acteurs de tous les sous-programmes à s'inspirer de ces pratiques.

79. Un autre groupe régional s'est félicité de l'évaluation générale et de l'évaluation du sous-programme 1, ainsi que des informations fournies sur l'élaboration du plan-programme pour 2024. Il se réjouissait de la suite qui serait donnée aux questions en suspens.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

80. À sa séance plénière d'ouverture, le 3 octobre 2022, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a élu M. Kemvichet Long (Cambodge) Président et M. Mehdi Remaoun (Algérie) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

81. À sa séance plénière d'ouverture, le 3 octobre 2022, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/WP/315. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
 - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général
 - b) Évaluation externe du sous-programme 1 de la CNUCED : Mondialisation, interdépendance et développement.
5. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-cinquième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

C. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-cinquième session du Groupe de travail

(Point 6 de l'ordre du jour)

82. À sa séance plénière de clôture, le 7 octobre 2022, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-cinquième session tel qu'il figure dans un document officieux daté du 4 octobre 2022 (voir annexe II).

D. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

83. Aucune autre question n'a été soumise à l'examen du Groupe de travail.

E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

84. À sa séance plénière de clôture, le 7 octobre 2022, le Groupe de travail a approuvé le rapport de la session et autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport au Conseil du commerce et du développement.

Annexe I

Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 3 de l'ordre du jour)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Réaffirme* que la coopération technique constitue l'un des trois grands domaines d'action de la CNUCED et insiste sur l'importance d'une coordination entre ces domaines afin que les activités d'assistance soient cohérentes et se renforcent mutuellement ;
2. *Insiste* sur l'intérêt de promouvoir le multilatéralisme pour atteindre, avec les autres organismes du système des Nations Unies, les objectifs définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
3. *Se félicite* des initiatives de la CNUCED visant à fournir une assistance technique souple et innovante, axée sur la demande, pour répondre au mieux aux problèmes de développement, y compris ceux qui résultent de crises mondiales, à d'autres situations d'urgence, de conflit et d'après-conflit qui affectent les pays et influent sur leur commerce ;
4. *Prie* la CNUCED de continuer de s'employer à fournir aux États membres une assistance technique globale et cohérente conformément à son mandat, de poursuivre l'application de sa stratégie de coopération technique et de présenter ses nouveaux instruments de coopération technique ainsi qu'une stratégie de mobilisation des ressources en temps voulu ;
5. *Engage* la CNUCED à continuer de contribuer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment en renforçant sa collaboration avec le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, en coopération avec les organismes partenaires du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives ;
6. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation des contributions des pays développés et des pays en développement, et souligne qu'il est important que le financement soit suffisant et prévisible pour que la coopération technique soit efficace ; encourage les contributions pluriannuelles aux activités de coopération technique de la CNUCED, y compris au fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, afin de pérenniser l'assistance technique de la CNUCED, et réaffirme la nécessité d'améliorer le respect des principes de transparence et de responsabilité des Nations Unies, ainsi que la gestion axée sur les résultats.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-cinquième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats attendus pour 2024 (partie A du projet de budget-programme).
4. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-sixième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

Participation*

1. Les membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Jamaïque
Albanie	Japon
Algérie	Kenya
Allemagne	Koweït
Angola	Madagascar
Argentine	Maroc
Australie	Mexique
Bahamas	Monténégro
Bahreïn	Nauru
Barbade	Népal
Bélarus	Nicaragua
Bolivie (État plurinational de)	Nigéria
Brésil	Oman
Cambodge	Pakistan
Canada	Panama
Chine	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Congo	Philippines
Cuba	Portugal
Djibouti	République de Corée
Égypte	République démocratique du Congo
El Salvador	République dominicaine
Émirats arabes unis	République-Unie de Tanzanie
Équateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Sénégal
État de Palestine	Soudan
Fédération de Russie	Sri Lanka
France	Suisse
Gabon	Thaïlande
Gambie	Türkiye
Guatemala	Venezuela (République bolivarienne du)
Inde	Viet Nam
Indonésie	Yémen
Iran (République islamique d')	Zambie
Iraq	Zimbabwe
Italie	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Union européenne

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/WP(84)/INF.1.